

K

ÉTUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

n° 19

1975

EXTRAIT

 Didier

LA NOTION D'AUTO-INTERPRETATION *

Le propos de cet article est de suggérer que certaines énonciations banales en français ont la propriété singulière de se rendre vraies par le fait qu'elles sont énoncées ; il s'agit, généralement, d'énonciations s'interprétant elles-mêmes, sujettes à une règle applicable, par ailleurs, d'une manière plus évidente, aux couples d'énonciations dont l'une interprète l'autre. Si l'analyse proposée est juste dans ses grandes lignes, la notion oxfordienne d'énonciation explicitement performative ou de performatif explicite est inadéquate : le concept essentiel en jeu dans le phénomène étudié étant celui général de sens, non celui d'« acte » de parole.

L'analyse suggérée ici est largement informelle, et les simplifications éventuelles d'écriture ou les analogies avec des notions de logique ne sont pas destinées à masquer cette déficience. L'essentiel de ce qu'on cherche à suggérer réside dans la règle de détachement du sens proposée au paragraphe VI. Les paragraphes précédents sont toutefois nécessaires à sa justification. On définit d'abord les notions de modalité en général et d'assertion, en particulier, de telle manière que la règle de détachement du sens puisse s'appliquer, entre autres choses, aux modalités d'énonciation. On introduit ensuite la notion d'énonciation à valeurs multiples et celle d'induction de valeur, la règle de détachement du sens devant justement produire des énonciations de ce genre. On produit quelques arguments tendant à montrer que les prétendus « performatifs explicites » du type « je te prie de ... » sont des assertions : s'ils n'en étaient pas, la notion de vérification serait tout simplement non pertinente dans leur cas. On suggère, assez informellement, une notion de processus d'auto-vérification à partir de notions de calcul propositionnel en logique. Enfin, on propose une règle de détachement du sens dont l'application, dans le cas des énonciations s'interprétant elles-mêmes, réalise une forme d'auto-vérification ; on suggère que ce processus pourrait être à l'œuvre dans une très grande variété d'énoncia-

* Des versions précédentes de cet article ont été présentées au séminaire de Stefanini (Université de Provence, département de linguistique française, 1972) et au *Sixth Meeting of the Mathematical Psychology Society* (Montréal, août 1973). On trouvera un bref résumé dans « Metalinguistic Auto-reference », *Linguistic Inquiry*, vol. III, printemps 1972, M.I.T. Press. Je remercie pour leurs remarques ou objections, sans vouloir les compromettre, Lennart ÅQVIST, Eric AUDUREAU, William CRAIG, José DEULOFEU, Larry HORN, George LAKOFF, François LATRAVERSE, Antony MCKENNA, André RAGGIO et STEFANINI.

α et aux séminaires de J. Searle UCB
et Y. Kuipers (URSA)

tions qu'on ne saurait caractériser en termes grammaticaux : la notion d'énonciation auto-interprétative, vérifiable par détachement du sens, apparaît alors comme une notion essentiellement pragmatique, si on convient de considérer comme pragmatique ce qui concerne le signe non en tant qu'élément abstrait d'un langage intemporel (la phrase), mais comme occurrence ou apparition (emploi de phrase).

I. — MODALITE, ASSERTION.

I. A. — La phrase, objet abstrait et intemporel, a, en tant que telle, un sens intemporel ; mais l'apparition d'une phrase peut ne pas avoir de sens, même si la phrase, en tant que telle, en a un. Ainsi l'acte d'écrire au tableau la phrase « il pleut », qui a un sens en tant que phrase, peut être un acte non signifiant du point de vue qui nous concerne ici. Dire que cet acte a un sens, c'est dire que le fait que la phrase apparaît a un sens. On définira la modalité de l'apparition d'une phrase comme une fonction sémantique qui détermine, à partir du sens de la phrase, un sens de son apparition. Il n'est pas exclu que d'autres ingrédients sémantiques¹, auxquels le nom de « modalité » conviendrait mal, puissent contribuer à définir le sens de l'apparition ; on les négligera d'abord dans la définition ; peut-être aussi faudrait-il restreindre la définition, de sorte qu'elle ne permette pas de considérer comme modal tout apport sémantique de l'apparition. On se contentera donc de cette définition² grossière : *dire qu'une phrase X apparaît avec une modalité f, c'est dire (au moins), qu'il y a une apparition de X qui signifie (au moins) f(X)*.

I. B. — Il arrive souvent que, voulant définir la notion d'assertion, on produise des définitions du genre suivant : « dire assertivement que P, c'est dire qu'il est vrai que P », ou : « dire assertivement que P, c'est dire que c'est le cas que P », ou : « dire assertivement que P, c'est dire que l'univers est (de quelque manière) conforme à P », etc. Ce qu'il y a d'amusant dans ces définitions, c'est qu'elles ne nous apprennent rien au sujet de l'assertion que nous ne sachions déjà ; car dire non assertivement qu'il est vrai que P, ou que c'est le cas que P, ou que l'univers est conforme à P, ce n'est pas asserter P ; par exemple, la question « est-il vrai que P ? » équivaut à une question et non à une assertion de P. Les définitions proposées sont donc vicieuses, elles définissent tout simplement une assertion simple par une assertion équivalente plus complexe. Prenons notre parti de cette difficulté de l'assertion à se définir d'une manière non vicieuse en faisant de vice vertu, selon la définition suivante : *la modalité assertive est la modalité neutre ; autrement dit, une apparition assertive de la phrase X signifie X*. Cela ne veut

1. On négligera en particulier de rendre compte des valeurs référentielles qui ne peuvent s'établir que relativement à l'énonciation (telles que « je » pour le locuteur, « tu » pour le destinataire, etc...).

2. Dans cette ébauche de définition, le premier adverbe « au moins » (dans « dire (au moins) ») marque qu'il peut ne s'agir que d'une description partielle du sens de « modalité ». Le second, dans « signifie (au moins) », est justifié en particulier par le fait qu'une énonciation admet plusieurs sens (cf. § II).

1. le fait qu'elle apparaît = "énonciation" Ducrot 1980 : 33

Une date de sens ≠ un sens

pas dire que la modalité assertive soit sans effet, car elle a bien pour effet que l'apparition d'une phrase de sens X signifie elle-même X, et non rien du tout.

II. — APPARITIONS A VALEURS MULTIPLES.

Soit la phrase « figure-toi qu'il ronflait » ; c'est une phrase à l'impératif, et son apparition, si elle a un sens, doit bien constituer un ordre ou quelque chose de ce genre (l'auditeur est invité à se figurer quelque chose) ; en tant que telle, l'apparition ne peut être ni vraie, ni fausse, parce qu'un ordre ne peut être ni vrai, ni faux en tant que tel. Mais on peut pourtant la juger vraie ou fausse selon qu'il est vrai « qu'il ronflait », ou non. C'est donc, en même temps qu'un ordre, une assertion. On peut imaginer une explication de ce phénomène, qui expliciterait le fait qu'inviter quelqu'un à croire quelque chose revient indirectement à donner cette chose pour vraie, mais ceci n'est pas notre propos. On conviendra simplement de dire que l'apparition à modalité impérative d'un énoncé de sens « tu te figures qu'il ronflait » peut induire l'assertion d'un énoncé de sens « il ronflait » ; on représentera ainsi³ cette induction :

(1) [tu te figures qu'il ronflait]_{IMP} → [il ronflait]_{ASS}
(figure-toi)

comme ces deux valeurs sont les deux valeurs distinctes d'une apparition unique, on peut parler d'apparition à valeurs multiples. Comme la valeur induite peut se représenter à l'aide d'une modalité (ici l'assertion), la notion d'apparition à valeurs multiples oblige à distinguer pour une apparition donnée la modalité primaire (ici impérative) des modalités dérivées (ici la modalité assertive). Il faut aussi généraliser la définition de la notion de modalité proposée plus haut de manière qu'elle s'adapte aux modalités dérivées, mais on se contentera ici de considérer que la valeur primaire

3. Dans l'espèce de sténographie de (1), on représente le sens de l'énonciation, abstraction faite de la modalité, par une proposition à l'indicatif avec ordre sujet-verbe (sans inversion du sujet clitique) parce que c'est là une forme propositionnelle neutre du français : le mode mal nommé « indicatif » s'accommode de toutes les modalités, et de l'absence même de modalité (la proposition « tu te tais » peut être assertée, ordonnée, questionnée, ou apparaître amodale en subordonnée). L'impression grossièrement inexacte que l'indicatif (sans inversion du clitique) pourrait marquer l'assertion est due à ce que l'assertion se fait sans marque (du moins en ce qui concerne le « mode » verbal), les marques modales marquant toujours quelque modalité distincte de l'assertion. On rapprochera cette lacune formelle de la définition donnée en I. B de la modalité assertive comme neutre : une marque d'assertivité serait redondante et sans effet.

Compte tenu de ce qui est suggéré au paragraphe IX, on devrait proposer une schématisation plus exacte que celle faite par exemple dans (2) pour les phrases avec marque modale (comme la construction interrogative) ; on néglige ici cette complication, en affectant que la phrase, dans (2) par exemple, n'a aucun sens lié à la construction interrogative (ou du moins à l'inversion du clitique).

Je note par ASS la valeur assertive, par IMP l'impérative, par Q l'interrogative (valeurs supposées connues). Je néglige des nuances éventuellement importantes, comme le fait par exemple que l'assertion induite qu'« il ne pleut pas » dans (5) est sérieusement atténuée. J'ometts de noter que dans bien des cas l'induction est en quelque sorte « facultative » ; par exemple « je crois que P », asserté, peut viser seulement à informer un enquêteur sur mon opinion, et non à lui apprendre que P. Enfin, le but de ce paragraphe n'est évidemment pas de fournir une définition de la notion vague d'induction, qui évoque bien des idées connues depuis longtemps.

de l'énonciation primaire semble disparaître : de l'énonciation (10) on ne retient que la valeur induite qui est en quelque sorte son but et sa raison d'être [il en va de même pour (1)] : si on me dit de « me figurer » ou de « savoir », voire d'« apprendre », que Georges ronfle ou qu'il pleut, je ne m'arrête pas au fait que je suis invité à « me figurer » ou à « savoir », et je ne considère que l'information résultante. L'énonciation primaire n'est souvent qu'un détour pour parvenir à la valeur qu'elle induit, au point qu'on tend souvent à la négliger dans l'analyse linguistique comme si elle n'avait pas dû exister pour produire son résultat. Soit l'assertion (11) :

(11) [je ne sais pas qu'il est là]_{ASS}, présupp. « il est là »,

cette assertion a quelque chose de contradictoire, en ce qu'elle pose que j'ignore ce que je présuppose ; mais à (11), comparons (12) :

(12) [je ne (sais + sache) pas qu'il soit là]_{ASS}

cette assertion (de style un peu littéraire) ne semble pas présenter l'absurdité de la précédente, et on serait tenté de dire que la présupposition de « savoir » a simplement disparu ; mais avec la présupposition disparaîtrait l'explication du phénomène. L'assertion (12) est sujette au schéma (13) :

(13) [je ne sais pas qu'il soit là]_{ASS}, présupp. « il est là » \rightarrow [il n'est pas là]_{ASS}.

ce schéma exprime le fait que l'assertion (12) suggère fortement qu'« il n'est pas là » en mettant vigoureusement en doute qu'« il soit là » ; la suggestion opérée peut se développer ainsi : (12) suggère que si « il était là », je le saurais⁵ ; or, je ne sais rien de tel, donc il n'est pas là. Ce qui se passe donc, c'est, qu'au stade de l'assertion induite, on résout la contradiction de départ [celle qui reste dans (11)] en rejetant le présupposé. La même chose arrive avec le verbe « voir », qu'on peut substituer en style classique à « savoir » dans (12).

Soit encore (14) :

(14) [il s'est vu mourir]_{ASS}, présupp. « il est mort ».

Dans cette assertion, le verbe « voir » présuppose normalement le contenu de sa complétive, et rien ne tend à nous en faire douter ; mais comparons :

(15) [il s'est vu insulter]_{ASS}, présupp. « il a été insulté » \rightarrow [il a été insulté]_{ASS},

l'assertion (15) peut s'entendre de deux manières (au moins) : d'abord, comme (14), sans induction, et avec présupposition évidente : par exemple, je raconte comment un aveugle a vu par miracle les gestes insultants qu'on lui adressait. Mais dans (15) la présupposition peut, apparemment, disparaître au bénéfice de l'assertion correspondante ; on peut parler, là encore, d'induction conformément au schéma (15) : la présupposition n'a pas proprement disparu, mais plutôt l'assertion primaire, avec sa présupposition associée, induit une assertion secondaire qui la fait en quelque sorte oublier. Là encore, visiblement, la présupposition existe bien, et fournit une amorce d'explication : le présupposant (« il s'est vu insulter ») sert ici de preuve du présupposé (« il a été insulté »), à la manière dont

5. Cf. (sans présupposition) « je n'ai jamais entendu dire qu'il s'y trouve », ou les arguments quotidiens du type « Mais, ça se saurait ! ».

Maritain 1927 grille note les p-doute

la négation du présupposant dans (13) servait de réfutation du présupposé. Comme les inductions du type exemplifié par (15) sont fréquemment exploitées en français, on a pu parler dans ce cas de « voix passive en voir », mais cette notion apparemment morphologique, ou du moins grammaticale, ne doit pas masquer qu'il s'agit d'un cas banal d'induction au niveau pragmatique. Il se passe un peu la même chose lorsqu'on dit « on n'a jamais vu ça » pour nier la réalité même de « ça ». Le fait que (15) présente bien un cas d'induction, c'est-à-dire que la valeur primaire avec présupposition existe vraiment, est attesté par certaines contraintes sémantiques affectant les « passifs en voir » ; par exemple, on ne dira guère « il s'est vu écraser » pour « il a été écrasé (par un camion) », parce que dans ce cas, la perception de l'événement (« voir qu'on est écrasé ») ne contribue en aucune manière à sa réalisation (« être écrasé »), alors que la perception de l'insulte, dans (15), peut être considérée comme un ingrédient de son accomplissement total.

On a donc vu que le présupposant pouvant servir de preuve du présupposé, la présupposition pouvait contribuer à induire l'assertion correspondante. Considérons maintenant :

(16) Si tu savais que ton intendant t'escroque, que ferais-tu ?

la question (16) peut s'entendre au moins de deux manières : il peut être admis d'avance que « ton intendant t'escroque » ; alors, la question présuppose visiblement la vérité de la complétive de « voir », comme il est normal ; mais apparemment la présupposition peut disparaître, dans une interprétation qu'on peut paraphraser par (17) :

(17) Si ton intendant t'escroquait, que ferais-tu ?

négligeant l'opposition « escroque » / « escroquait », on remarque que (17) diffère de (16) essentiellement par l'absence de l'expression « tu savais » dont « ton intendant t'escroque » est la complétive. Cette opposition formelle au sein de la paraphrase (16)-(17) peut faire parler de la transparence sémantique de « tu savais » dans (16). Comme on a défini l'assertion comme la modalité neutre, on peut associer ce phénomène aux précédents, il exemplifie le même type d'induction sémantique : à l'intérieur d'une phrase ici, au niveau de l'énonciation, là. A chaque fois, une expression présupposante, phrase ou élément de phrase, est remplacée dans la valeur induite par son présupposé, et il apparaît que l'induction de valeur d'énonciation (avec modalité induite en particulier), n'est qu'un cas particulier d'induction de sens en général. Ainsi, les définitions données en I.A. et I.B. ne sont pas uniquement destinées à « couvrir » l'analyse qu'on proposera plus loin des auto-interprétations.

III. — IDIOMATICITE DE L'INDUCTEUR.

Les généralisations proposées au paragraphe II sur les présuppositions contribuent à justifier le point de vue adopté ici, qui consiste à prendre en considération et à analyser le sens littéral, « primaire », des énonciations à valeurs multiples, même parfois dans des cas où ce sens est presque

inaperçu. C'est le choix de la difficulté, en apparence, car il est toujours plus facile de reléguer comme « idiomatique », « figé », « gallicisme », etc... ce qui ne s'impose pas à l'évidence. Le parti pris contraire nous ferait dire, par exemple, que dans l'exemple (1) il n'y a nullement valeur primaire impérative, et que la séquence « figure-toi que » n'est plus qu'un truc, une suite inanalysable de sons, conventionnellement chargée d'introduire une assertion. Ce parti pris me semble être actuellement celui de la majorité des grammairiens transformationnistes⁶.

Remarquons d'abord que même si on pouvait se défaire, à un moment donné de l'histoire, de toutes ces expressions en les reléguant dans les poubelles de l'idiomaticité, il resterait à expliquer comment elles ont pu venir, un jour, à assumer le rôle qu'elles jouent aujourd'hui. Il suffit même de poser cette hypothèse pour être tenté de croire qu'aujourd'hui même, et à toute époque, il existe des énonciations à valeurs multiples où la valeur primaire est analysable, quoiqu'elle ne serve qu'à induire une valeur dérivée, et qu'elle semble s'effacer derrière elle. Mieux vaut donc en reconnaître trop qu'aucune, car mieux vaut exagérer le domaine d'application d'un phénomène que l'ignorer tout à fait. Supposons, en outre, qu'on réduise vraiment toutes les structures inductrices à des idiomes : il reste encore à expliquer comment un truc à l'intérieur d'une phrase, quel qu'il soit, peut parvenir à déterminer effectivement la valeur modale de l'apparition de cette phrase ; lorsqu'on dit qu'il « indique » la modalité, on joue trop facilement sur les mots, car cette modalité est déterminée par lui : il s'agit d'expliquer comment il la produit⁷. Remarquons, enfin, qu'en prenant la peine d'analyser le sens littéral et fondamental d'une énonciation, on n'exclut pas forcément l'hypothèse qu'elle soit stéréotypée, idiomatique au sens large, ou figée : on peut ne conserver une structure que dans un certain emploi sans qu'elle soit pour autant « aveugle » ; elle peut n'être que déficiente au niveau de sa fonction.

Il est clair que dans bien des cas on ne considère une structure comme figée que parce qu'on admet des postulats sémantiques incorrects. C'est ainsi que selon J. SADOCK l'énonciation (18) :

6. Il est développé et argumenté en particulier par SADOCK (1975). CHOMSKY (1973), p. 253, note 32, considérant l'expression « handsome though I believe that John is » (« si beau que je croie que puisse être Tom »), où l'antéposition de l'adjectif « handsome » fait problème pour son analyse, suggère que « I believe » (« je crois ») est « peut-être un qualifieur pré-propositionnel plutôt qu'une expression enchâssante ». L'analyse positivement proposée dans ces termes n'est peut-être pas claire, mais il est clair que ce qui est nié, c'est qu'ici la proposition « Tom is... » soit une complétive du verbe « believe ». Selon le point de vue adopté dans le présent article, plutôt que de renoncer au point de vue trivial selon lequel « believe » régit bien la complétive « Tom is... », on considérera que « handsome » peut se placer devant la proposition dont l'assertion induit indirectement l'assertion de « Tom is... » ; cette proposition se trouve être « I believe that Tom is... ». D'une manière générale, les règles concernant la position des termes dans l'énoncé ne s'appliquent pas seulement à la phrase comme objet formel et abstrait, mais à l'énonciation ; c'est en effet à ce niveau que jouent les concepts de thème et de focus associés à ces règles.

7. C'est précisément l'opposition phrase/énonciation qu'il importe de ne pas brouiller ici. Il ne suffit pas de constater, par exemple, qu'une phrase a une marque qu'on peut appeler interrogative pour expliquer comment il se fait que les apparitions de cette phrase sont des interrogations. Supposons que la marque interrogative doit toujours s'interpréter comme autoréférentielle et signifiant : « La présente apparition est une question portant sur la proposition affectée par cette marque » ; par ce biais, on retomberait dans le problème général qui fait l'objet de cet article.

(18) You're fired (vous êtes vidé)

serait figée dans son emploi performatif (en tant qu'elle constitue l'acte de vider l'auditeur), parce que la forme active correspondante et synonyme

(19) I fire you

ne pourrait admettre la même valeur [on ne vide pas avec la formule (19)]. A supposer les données absolument correctes, on doit rejeter l'hypothèse de synonymie à divers titres : (18) ne mentionne aucun agent, et constitue donc un acte impersonnel — ce qui n'est pas négligeable dans une société hiérarchisée —, et, d'autre part, peut noter aussi bien l'accompli que le présent en acte (on peut actualiser une décision déjà prise en la faisant connaître). Pat MURRAY m'a fait remarquer que la formule consacrée

(20) Go, your sins are forgiven (pars, tes péchés sont pardonnés)

n'est pas pour rien impersonnelle dans son emploi liturgique : celui qui parle (l'officiant) parle au nom de Dieu qui seul pardonne.

Le caractère figé ou relativement figé (mais non inanalysable) d'une formule inductrice, loin d'être une pure déficience, peut avoir une fonction spécifique : celle de forcer une interprétation seulement possible autrement. Soit, par exemple, les assertions (21) et (22) :

(21) Ça ne vaut pas la peine d'y aller.

(22) Pas la peine d'y aller.

On ne les emploie pas indistinctement, et pourtant il est difficile de localiser une différence sémantique vraiment pertinente entre ces deux phrases. Pour situer cette différence à son vrai niveau comparons :

(23) Allons-y ; et pourtant, ça ne vaut pas la peine

(24) Allons-y ; et pourtant, pas la peine

L'énonciation (23) est plausible : on peut juger un effort inutile et le faire tout de même ; l'énonciation (24) est bizarre : elle n'asserte pas seulement l'inutilité de l'effort, elle implique, sous sa forme spécifique, qu'on prétend tirer les conséquences de cette inutilité, ce que contredit la décision d'y aller tout de même. Ainsi la structure sans verbe dans (24) impose une conséquence seulement plausible dans (23). Le sens primaire n'est pas affecté, seul un effet dérivable de ce sens est affecté par la seconde construction. On pourrait comparer de même :

(25) C'est inutile.

(26) Inutile.

(27) You do not need to go (tu n'as pas besoin de partir ; « to need », verbe plein).

(28) You needn't go (même sens de base ; « need », auxiliaire),

etc... la structure sans verbe dans (26), ou avec construction auxiliaire dans (28) impose une sorte de conséquence sémantique du sens primaire seulement plausible dans (25) et (27). Les assertions (26) et (28) n'ont pas seulement valeur d'assertion, mais ont, indirectement, valeur de dispense, ou de réprobation, etc... Ces valeurs induites n'altèrent aucunement les valeurs primaires d'où elles découlent : l'idiomaticité ne détruit pas forcément le sens.

IV. — ASSERTIVITE DE CERTAINES ÉNONCIATIONS.

Les exemples qui suivent tendent à montrer que les « performatifs explicites » du type de « je te prie de... » sont des assertions (ont une valeur primaire assertive). Cette argumentation renforcera donc les paragraphes précédents de la manière suivante : s'il y a assertion, il y a sens, la modalité assertive devant bien s'appliquer à une valeur sémantique de la phrase qu'elle affecte. De plus, si on veut montrer que l'énonciation « je te prie de... », en tant qu'elle constitue une prière, a la propriété de se vérifier d'elle-même, il faut bien d'abord supposer qu'elle est assertive.

La « philosophie analytique » ou « oxfordienne » repose sur l'hypothèse contraire comme sur une évidence depuis AUSTIN. Pour AUSTIN, dans un « performatif explicite » comme « je te prie de... », il n'y a pas à proprement parler de modalité fondamentale, mais plutôt l'expression « je te prie » sert conventionnellement à « indiquer » que son complément forme une prière. L'argument fondamental (apparemment unique) sur lequel se fonde cette négation de la valeur modale est le suivant : si je dis à Jean « je te prie de l'ouvrir », il ne peut me répondre « c'est vrai ! » ou « c'est faux » d'une manière sensée : mon énonciation n'est raisonnablement qualifiable ni de vraie, ni de fausse ; elle n'est donc ni vraie, ni fausse, et n'a pas pour objet d'être vraie : ce n'est pas une assertion. Astucieusement, AUSTIN présente son point de vue en utilisant le concept de « constatif » au lieu de celui d'« assertif » ; ce concept suggère que l'assertion doit être logiquement ou chronologiquement postérieure à la chose constatée. Dans cette mesure, l'argument ne vaut pas contre l'analyse faite ici, parce que la notion de vérification qu'on propose ne tombe pas dans le domaine simpliste de la constatation comme procès-verbal. On présentera les énonciations en jeu non pas comme vraies d'emblée, mais comme vraies compte tenu de l'application d'une règle sémantique à leur sens fondamental ; cette règle joue automatiquement, et cet automatisme de la vérification contribue encore à rendre non pertinents les jugements de vérité à leur égard ; enfin si la fonction pragmatique de certaines valeurs primaires est d'induire une valeur dérivée qui fait l'objet essentiel du message, il est en effet peu pertinent de porter un jugement de vérité sur l'assertion fondamentale qui n'est là qu'à titre d'instrument, et disparaît devant son propre effet. La non-pertinence du jugement de vérité est donc la conséquence du rôle spécifique de l'inducteur et du processus spécifique d'auto-vérification⁸.

8. On peut considérer que la notion austinienne de constatif recouvre les assertions qui n'appartiennent ni directement, ni indirectement, à l'univers du discours qu'elles décrivent. Dès que l'assertion peut interférer avec l'univers du discours, le concept de constatif s'expose à ne plus être pertinent, quoique celui d'assertion le soit encore. C'est le cas avec les assertions étudiées plus bas ; ce l'est encore, d'une manière encore plus simple, dans le cas des promesses. Celles-ci ne sont pas considérées par SEARLE comme des assertions, quoiqu'elles soient évidemment sujettes aux qualifications de « vraies » et de « fausses ». Si d'une manière générale, l'assertion est une énonciation que le locuteur donne pour vraie, il s'ensuit évidemment que *le locuteur est tenu de faire en sorte qu'elle soit vraie* ; cette obligation à l'égard de la vérité en général peut se respecter par des moyens divers ; pour qu'une assertion soit conforme à l'univers du discours qu'elle décrit, il faut la choisir en conséquence (adaptation de la parole au fait) ou façonner l'univers du discours à sa ressemblance (adaptation du fait à la parole) ; ces deux processus de vérification ne s'excluent pas mutuellement, et il n'y a nulle raison de les exclure *a priori*, ou de les expliquer par des règles institutionnelles arbitraires. Ils permettent de donner

Soient les dialogues :

(29) Que me conseilles-tu ? — (Je te conseille) de te taire.

(30) Et toi que prétends-tu ? — (Je prétends) qu'il pleut.

Après les questions partielles posées dans (29) et (30), on attendrait normalement des assertions pour réponses : c'est bien le cas si « je te conseille » et « je prétends » y sont assertés ; or ces réponses constituent ce qu'on appelle des performatifs explicites.

Soient les dialogues :

(31) Me conseilles-tu de me taire ? — Oui (je te le conseille).

(32) Prétends-tu donc que j'ai tort ? — (Exactement + absolument + parfaitement).

(33) Soutiens-tu que Dieu est en quatre personnes dont la quatrième a cinq yeux et onze bras ? — Oui, je le soutiens. — Il a blasphémé !

Dans ces dialogues, on attend une assertion comme réponse aux questions totales qui sont posées ; en l'occurrence on trouve justement un « performatif explicite » (ou un équivalent). Cette rencontre est normale s'il s'agit d'une assertion⁹.

Soit le dialogue :

(34) Il paraît que vous m'ordonnez de balayer la cour ? — C'est faux, imbécile ; ce qui est vrai, par contre, c'est que je t'ORDONNE de laver les vécés du colonel immédiatement.

Dans ce dialogue, le « je t'ordonne » peut s'entendre comme un « performatif explicite » constituant un ordre ; or cette expression est qualifiée de « vraie » dans la même phrase. Cette qualification est difficile à expliquer s'il n'y a pas assertion.

de la notion de promesse une définition large : la promesse est une assertion dont il n'est pas exclu que le locuteur transforme l'univers décrit afin de la vérifier ; une définition plus stricte serait : la promesse est une assertion vérifiable au moins en partie par adaptation de l'univers à la parole. Ainsi le concept d'obligation en général ne permet aucunement d'opposer la promesse (comme comportant une obligation) à la pure prédiction (comme ne comportant pas d'obligation) ; avec cette opposition tombe, dans ce cas particulier, l'un des fondements du concept austinien de performatif. Le fait que les promesses portent ordinairement sur le futur, qu'elles énoncent un acte du locuteur de préférence, etc... n'a pas à être spécifié sinon comme découlant simplement de quelques conditions universelles de bon sens : on ne peut agir sur le passé, donc on n'est guère censé s'obliger à vérifier une assertion par action présente ou future sur le passé ; on est plus souvent fondé à agir sur soi que sur autrui, etc. Autant de conséquences naturelles de la notion de vérification qui échappent d'emblée à l'analyse oxfordienne parce qu'on tient à y opposer la promesse à l'assertion. Faut-il rappeler que c'est SEARLE lui-même qui a choisi d'intituler ainsi un chapitre : « How to promise : a complicated way » (« comment promettre : une recette compliquée »).

9. Je ne prétends pas que cet argument à lui seul soit suffisant. Ainsi, après les questions « puis-je entrer ? » ou « seras-tu là ? », la réponse « oui » peut constituer une permission ou une promesse. Pour qui doute que la permission « tu peux entrer » ou la promesse « je serai là » soient des assertions, l'argument est évidemment incomplet. Il me semble cependant que l'engagement contracté par celui qui dit « tu peux entrer » est comparable à celui qu'on rencontre dans les promesses, et peut peut-être se réduire à la notion de vérification : un comportement prohibitif se trouverait falsifier l'assertion de possibilité.

Soit les énonciations :

(35) J'ai l'honneur de vous faire savoir que (vous avez gagné le gros lot + je vous somme de vider les lieux).

(36) Sachez que (je n'en sais rien + je vous somme de partir).

On comparera (35) et (36) à (9) et (10) respectivement : on voit ici un « performatif explicite » alterner avec une proposition simple dont l'assertion est induite par l'énonciation primaire ; il est donc en position d'être asserté par induction, et il ne fait pas exception à cette règle si on admet le point de vue défendu ici. Sinon, il fait exception.

Soient les phrases à incises :

(37) Il peut, (dit-il + * dit-il ? + * qu'il dise + * est-ce qu'il dit ? + * est-ce que je pense ? + * pensè-je ?).

(38) Il pleut, (je t'assure + je t'avoue + je te garantis).

(39) Il sera là, je te promets.

dans le bon usage, comme le montre (37), les incises sont normalement assertées ; il y a exception systématique à cette règle si les incises de (38) et (39) ne sont pas assertées ; dans l'analyse proposée ici, il n'y a pas exception.

Soient les phrases :

(26) Il a dit : « (il pleut + je le promets) ».

(27) Il a dit qu' (il pleuvait + il le promettait).

Ces exemples montrent qu'on rapporte au style indirect un « performatif explicite » exactement de la même manière qu'une assertion. Peut-être est-ce le lieu de rappeler l'évidence, à savoir que les « performatifs explicites » se construisent au style direct exactement comme des assertions (mode indicatif, non inversion du sujet, etc.). Le point de vue d'Austin ne permet pas de prévoir cette trivialité.

Soit la phrase :

(28) Le signataire déclare qu'il retire sa plainte et ordonne à son fondé de pouvoir d'annuler le bail.

L'énonciation de (28) peut constituer une déclaration et un ordre ; elle conjoint donc par « et » deux « performatifs explicites » dont l'un est une assertion (assertion qu' « il retire... ») et l'autre un ordre (ordre d' « annuler... ») ; cette situation est banale si cette assertion et cet ordre sont induits par l'assertion qu' « il déclare... » et l'assertion qu' « il ordonne... » respectivement ; c'est en effet une règle générale (quoique sujette à bien des détours) qu'on conjoint par « et » des expressions admettant la même modalité.

Soient les phrases :

(29) Il est dangereux et interdit de slalomer entre les poteaux.

(30) Les signataires ont pris connaissance de ce qu'il pleut et déclarent solennellement s'y opposer avec la plus ferme détermination.

L'énonciation de ces phrases peut présenter, conjoints par « et », un « performatif explicite » (il est interdit..., ils déclarent...) et une assertion (il est

dangereux, ils ont pris connaissance...). Cette situation est banale¹⁰ si les prétendus performatifs sont des assertions ; elle est assez délicate à expliquer dans le cas contraire [dans (29) je suppose évidemment qu'il n'est pas fait référence à quelque décision extérieure simplement rapportée sur un panneau].

A (28), qui conjoint par « et » deux « performatifs explicites », comparons maintenant (31), où on a remplacé « et » par « ou » :

(31) Le signataire [déclare qu'il retire sa plainte] ou [ordonne à son fondé de pouvoir d'annuler le bail.]

L'énonciation de (31) n'est qualifiable en aucun sens de « performatif explicite » : en effet, si elle est produite, on ne peut ni dire que le signataire a déclaré qu'il retirait sa plainte, ni dire qu'il a donné un ordre à son fondé de pouvoir ; ni dire qu'il a retiré sa plainte ou donné un ordre à son fondé de pouvoir. L'analyse d'Austin n'explique ni pourquoi « et » permet de conjoindre des performatifs explicites, ni pourquoi « ou » ne le permet pas. L'explication est assez triviale si on admet que le « performatif explicite » doit être asserté. En effet comparons (32) et (33) :

(32) Il pleut et il vente.

(33) Il pleut ou il vente.

quand on asserte (32), c'est-à-dire la conjonction de « il pleut » et « il vente », il est évident qu'on asserte indirectement qu'il pleut, d'une part, et qu'il vente, d'autre part. L'assertion de la conjonction induit l'assertion des conjoints¹¹, selon le schéma :

(34) [il pleut et il vente]_{ASS} $\left\{ \begin{array}{l} \rightarrow [il\ pleut]_{ASS} \\ \rightarrow [il\ vente]_{ASS} \end{array} \right.$

par contre, quand on asserte (33), il est évident qu'on n'asserte indirectement ni qu'il pleut, ni qu'il vente : il peut ne pas pleuvoir sans que (33) soit faux, et de même il peut ne pas venter. L'assertion de la disjonction n'induit pas l'assertion des disjoints, et par suite le schéma (34) devient incorrect si on substitue, dans l'assertion de base, « ou » à « et ». Considérons maintenant (28) dans le cas où l'énonciation globale est assertive ; « et » induisant la modalité assertive, (28) induit deux assertions qui peuvent en effet constituer deux « performatifs explicites ». Au contraire dans (31), comme « ou » n'induit pas la modalité assertive dans les propositions disjointes, celles-ci ne peuvent être assertées, et par suite ne peuvent constituer des « performatifs explicites ».

10. Par exemple : « Nous nous en excusons et la reproduisons ci-dessous », dans *Le Monde*, 20 juin 1974, p. 12, sous la plume d'ESCOFFIER-LAMBIOTTE ; de même : « les soussignés affirment leur attachement à la liberté pédagogique des enseignants et soutiendront René LOURAU », dans *Le Monde*, 4 juillet 1974, p. 10, ALTHUSSER, DERRIDA, etc.

Dans ces exemples comme dans (29) et (30), le sujet des prédicats conjoints par « et » est en facteur commun ; cette situation me semble exclure qu'il puisse s'agir de conjonction d'énonciations, et non d'assertion d'une conjonction (opposition utilisée plus bas, § IV).

11. Si on admet que plus généralement l'expression « X et Y » signifie « X » et signifie « Y », il s'ensuit, par la définition I. A, que la conjonction « et » distribue identiquement les modalités quelles qu'elles soient.

Je dis le contraire de ce que dit l'incise UQAM 1978 p 86 n 17.

mauvais exemple car dans l'exemple on a un binaire

Je dois à Larry HORN l'objection suivante à l'argument précédent : soit l'énonciation :

(35) Je t'ordonne de la fermer, ou je te préviens que je te la casserai

on est bien forcé, intuitivement, de reconnaître dans (35) un cas de « performativité explicite » ; pourtant la conjonction en jeu est « ou ». On peut peut-être rendre compte de ce problème en observant une distinction telle que celle entre « assertion d'une disjonction à deux termes » et « disjonction de deux assertions ». En effet, on ne peut permuter les propositions disjointes dans (35) sans altérer sérieusement leur valeur, comme le montre la difficulté d'interpréter (36) :

(36) Je te préviens que je te la casserai ou je t'ordonne de la fermer.

Par contre, on peut grossièrement paraphraser (35) par (37) :

(37) Je t'ordonne de la fermer ; sinon, je te préviens que je te la casserai.

Dans le « sinon » de (37), l'élément propositionnel « non » ne représente certainement pas la négation de la proposition « je t'ordonne de la fermer », mais bien celle de la proposition « tu la fermes » ; de fait (35) est proche de :

(38) Tu la fermeras ; (sinon + ou bien) je te préviens que je te la casserai.

la ponctuation dans la forme écrite de (38) souligne que lorsque la proposition introduite par « ou » apparaît, la proposition précédente a déjà été indépendamment assertée ; à cela est peut-être lié le fait qu'elles ne sont pas permutable : que le terme réel de la disjonction est l'énonciation induite « tu la fermeras », plutôt que l'énonciation inductrice « je t'ordonne de la fermer » elle-même ; on comparera donc ces effets dissymétriques de « ou » au fait que « ou » peut apparaître entre des énonciations de modalités distinctes, comme dans :

(39) Ferme-la ou je te préviens que je te la casse

où on peut soupçonner que le terme gauche de la disjonction est plutôt une énonciation qu'une partie de phrase simplement. Compte tenu de l'éventuelle pertinence de distinctions de ce type, on admettra peut-être qu'on en revienne à la paraphrase (37), où « sinon » joue le rôle logique du « ou » dans (35). Le problème soulevé par Larry HORN est donc ramené à celui-ci : comment un performatif explicite peut-il apparaître dans une proposition dépendante d'une conditionnelle (« si tu ne la fermes pas, je te préviens que... ») ? Or ce problème-là renvoie aux observations de KARTTUNEN et KIMBALL (1972) : le performatif conditionné est équivalent à un performatif de condition, en ce sens que (38) est partiellement paraphrasable par (40) :

(40) Je te préviens que si tu ne la fermes pas, je te la casse.

Par le biais de cette équivalence, nous retombons dans la catégorie banale des « performatifs explicites » qui sont bien des assertions¹².

12. Il apparaît en particulier qu'il serait sérieusement inexact de maintenir que dans (35) l'apparition de « je te préviens que je te la casserai » est un performatif explicite. Le performatif explicite, ce serait plutôt (40), qui est plus proche, sémantiquement, de la totalité de (35) ; on a vu toutefois que ce n'était pas le membre grammatical « je t'ordonne

Ainsi les « performatifs explicites » peuvent constituer des réponses à des questions partielles ou totales ; ils peuvent être qualifiés par un prédicat de vérité ; ils peuvent s'enchâsser sous une expression inductrice d'assertion ; ils figurent au nombre des incises assertives ; ils se construisent comme les assertions lorsqu'on les rapporte au style indirect ; ils se conjoignent entre eux quelque modalité qu'ils induisent ; ils se conjoignent avec des assertions ; ils ne se construisent pas avec « ou » lorsqu'il n'y a pas induction d'assertion. Bref ce sont des assertions.

V. — AUTO-REFERENCE ET AUTO-VERIFICATION.

On peut se donner une première image simple de la notion d'auto-vérification en utilisant, d'une manière non orthodoxe¹³, l'auto-référence dans une extension du calcul propositionnel.

Une règle classique formalisée dans ce calcul est que si on peut démontrer d'une part une proposition P, et d'autre part une proposition $(P \rightarrow Q)$, alors on peut démontrer Q (« Modus Ponens », c'est-à-dire « Règle de Détachement »). A cette règle correspond¹⁴ le théorème suivant :

$$(41) [P \ \& \ (P \rightarrow Q)] \rightarrow Q.$$

Supposons une occurrence d'une proposition de type $(P \rightarrow Q)$ où Q est une proposition quelconque, mais où il est admis par hypothèse que l'expression P représente (admet pour référent) l'expression $(P \rightarrow Q)$ qui la contient : P est alors une sorte de pro-proposition, auto-référentielle en ce cas ; cette relation référentielle peut se noter à l'aide d'indices comme dans

$$(42) (P^i \rightarrow Q)_i$$

La proposition (42) peut être considérée comme une forme de la proposition P, puisqu'elle admet par hypothèse P pour représentant. Asserter (42), c'est donc asserter P. Et il est immédiatement évident aussi que c'est asserter $(P \rightarrow Q)$. C'est donc asserter P et $(P \rightarrow Q)$. Cette double valeur assertive fait que (42) est sujette au Modus Ponens : si elle est démontrable, Q est démontrable ; par suite¹⁴ on peut dire que (42) implique Q ; cette implication se trouve être justement l'objet de l'assertion (42), puisque cette propo-

de la fermer », mais quelque chose comme la proposition « tu la fermeras » (non grammaticalement présente) qui était pertinent à cet égard dans (35). Ainsi, le découpage grammatical, si « profond » qu'on puisse l'imaginer, ne livre pas le « performatif » dans (35).

KIMBALL (1972) prétend rendre compte des paraphrases du type :

(i) I believe that if P, Q,

(ii) If P, I believe that Q.

par une règle (grammaticale) transformationnelle, Remontage de Protase (« Protasis Lifting »), applicable facultativement à la « structure profonde » de (i) ; c'est là ce qu'on pourrait appeler de la « Sémantique Générative Naïve » ; les équivalences de ce type doivent plutôt être rapprochées de celle de :

(iii) C'est vrai que si P, Q

(iv) Si P, c'est vrai que Q

où l'équivalence est évidemment d'ordre logique, non grammatical.

13. Cf. TARSKI (1969).

14. Par un théorème de POST.

sition affirme qu'elle (à savoir P) implique Q ; il se trouve donc qu'on a démontré que (42) était vraie, mais on n'a pu faire cette démonstration qu'en appliquant à (42) la règle de détachement. On nommera *auto-vérification* le processus selon lequel une assertion est vérifiée ainsi par une conséquence de son sens¹⁵, et *auto-vérifiante* cette assertion.

Le résultat qu'on vient d'obtenir doit avoir quelque chose d'incorrect, parce qu'il conduit, en fait, à des conséquences insoutenables. Par exemple, puisque Q est une proposition quelconque, on peut démontrer une proposition quelconque de la manière suivante¹⁶ ; supposons que Q est la proposition « Dieu existe » ; on a démontré la proposition $(P \rightarrow Q)$, donc on a démontré la proposition P qui la représente ; par Modus Ponens on peut donc démontrer Q (preuve de l'existence de Dieu) ; on peut encore supposer que Q, dans (42), représente la négation (non P) : alors on peut démontrer, de la même manière, que P est vraie et que par suite P est fausse. Ces conséquences doivent être évitées d'une manière ou d'une autre parce qu'elles ôtent toute signification aux résultats qu'on obtient.

La manière la plus simple de les éviter est la castration ; on peut tout simplement exclure par décision arbitraire toute forme d'auto-référence directe ou non ; par là on supprime, avec les conséquences inacceptables de l'auto-vérification, l'auto-vérification elle-même. Ainsi on aura évité, mais non pas expliqué, l'origine spécifique du paradoxe, c'est-à-dire l'erreur qu'il a bien fallu commettre pour arriver à le produire. Si au contraire on veut utiliser la notion d'auto-référence et celle d'auto-vérification, on peut suggérer que l'erreur commise doit résider dans une confusion relative à l'identité exacte de la proposition en jeu. En effet, la proposition (42) conjoint, par le biais de la relation auto-référentielle, deux aspects distincts dans son identité : un aspect (42 A), à savoir P, et un aspect (42 B), à savoir $(P \rightarrow Q)$. C'est uniquement dans la mesure où (42) conjoint ces deux aspects (admet ces deux représentations) que Modus Ponens lui est applicable, puisque cette règle prend pour prémisses chacun des deux aspects ; mais l'application de la règle ne vérifie que la proposition $(P \rightarrow Q)$; elle ne vérifie donc la proposition (42) que sous son aspect (42 B), à l'exclusion de l'aspect (42 A). La notion d'auto-vérification doit donc être nuancée de la manière suivante : à partir du double aspect (42 A) et (42 B) de la proposition (42), le Modus Ponens vérifie seulement un aspect de (42), à savoir (42 B). Compte tenu de cette distinction le paradoxe peut apparemment être évité.

Ainsi pour utiliser une formulation proposée il y a longtemps déjà, une proposition pourrait n'être « ni tout à fait la même, ni tout à fait une

15. Cette définition ne recouvre donc pas le type de vérification qu'on a dans une assertion parlée comme « je parle », ou « ceci est une phrase ». Quoique dans ces cas-là, l'assertion appartienne à l'univers qu'elle décrit (cf. note 8), on se trouve dans un cas limite de « constatif », la vérification résidant dans une simple comparaison de l'assertion avec son objet (elle-même). Ces sortes d'assertions stériles du point de vue de l'information pratique paraissent, par suite, artificielles, ridicules ou philosophiques ; elles se distinguent souvent des assertions auto-vérifiantes à ce que leurs contradictoires sont aussi fausses qu'elles sont vraies ; ainsi, la parole « je ne parle pas » est fausse, et de même « ceci n'est pas une phrase », alors que « je ne m'excuse pas » n'a pas pour effet performatif que je m'excuse. La contradictoire d'une assertion auto-vérifiante n'est jamais falsifiable à la manière dont l'assertion de départ est vérifiée.

16. Ce fait m'a été signalé par H. PUTNAM à qui je dois les références à CURRY et PARSONS ; on trouve un exposé formel du paradoxe de CURRY dans F. B. FITCH, *Symbolic Logic*, Ronald Press, chap. IV, § 18.4.

autre » qu'elle-même¹⁷, l'une et l'autre étant deux aspects d'une même proposition ; le paradoxe peut paraître avoir été repoussé seulement au niveau de l'identité de (42). Plus précisément, on remarquera que la vérification de l'aspect (42 B), à savoir $(P \rightarrow Q)$, a pour conséquence que l'aspect (42 A), à savoir P, implique Q ; sous cet aspect (42 A) l'assertion (42) est donc falsifiable : elle est fausse si Q est faux. L'auto-vérification, qui rend vraie (42) sous son aspect (42 B), a pour conséquence que (42) est falsifiable sous son aspect (42 A), à savoir P. Cette double évaluation pour une proposition « unique » (42), associée au double aspect assertif de cette proposition, peut être rapprochée de la notion d'apparition à valeurs multiples telle qu'on l'a évoquée au paragraphe II ; suivant cette analogie on peut considérer que la proposition auto-référentielle $(P^i \rightarrow Q)_i$ induit une proposition distincte Q, l'assertion inductrice étant auto-vérifiante, et l'assertion seconde n'ayant que la valeur de vérité de Q. Mais plus précisément l'analogie qu'on va exploiter s'obtiendra en substituant à l'implication la relation « signifier » (avoir au moins pour sens), et en passant ainsi du Modus Ponens à une règle analogue de détachement du sens.

VI. — DETACHEMENT DU SENS.

Soit la suite :

- (43) Le point P appartient à la méridienne ;
 (j'entends par « méridienne » la ligne D
 + « la méridienne » signifie « la ligne D »
 + entendez par-là qu'il appartient à la ligne D
 + je veux dire par-là qu'il appartient à la ligne D
 + ceci signifie que le point P appartient à la ligne D
 + c'est-à-dire que le point P appartient à la ligne D)

appelons respectivement A et B la première et la deuxième assertion (quelle qu'elle soit) de (43). Il est clair que B peut s'entendre d'une manière plus ou moins directe comme une interprétation de A qu'on pourrait schématiser ainsi : A signifie X (« X » représentant dans ce schéma la traduction « le point P appartient à la ligne D »). La suite (43) conjoint donc simplement deux assertions dont la seconde signifie que la première signifie X. Lorsque des suites telles que celle-là apparaissent dans le discours quotidien, il est immédiatement évident que le locuteur « a dit que X » (en l'occurrence, a dit que le point P appartient à la ligne D). Cette observation peut s'exprimer à l'aide de la notion d'induction utilisée au paragraphe II, si on étend cette notion à un couple d'énonciations inductrices, de la manière suivante :

- (44) $([\text{le point P appartient à la méridienne}]_{\text{ASS}^i} \text{ et } [\text{ceci}^i \text{ signifie : le point P appartient à la ligne D}]_{\text{ASS}}) \rightarrow [\text{le point P appartient à la ligne D}]_{\text{ASS}}$.

D'une manière plus générale la règle que cette expérience¹⁸ semble supposer peut s'exprimer ainsi¹⁹ :

17. Dans *Poèmes Saturniens*.

18. Il y a une évidente analogie entre cette observation et les faits étudiés par GRICE dans « Meaning » (1957). GRICE part de l'observation suivante : les suites :

- (45) REGLE DE DETACHEMENT DU SENS (pour l'assertion) : la conjonction d'une assertion A et d'une assertion (A signifie X) signifie X.

Soient les dialogues :

- (46) — Vous pouvez disposer. — Oh, mais c'est que je suis très bien ici ! — Ce n'est pas une permission, c'est un ordre !
 (47) — Rrrrrrhhh ! — Qu'est-ce que (tu veux + ça veut) dire ? — Que tu commences à nous indisposer sérieusement.
 (48) — (Geste) — Qu'est-ce que ça veut dire, ça ? — Qu'il faut que tu te mettes ici.

Si le dialogue (46) a lieu, on peut normalement considérer que le locuteur qui interprète sa « permission » comme un ordre a donné, tout compte fait, un ordre en effet ; la première énonciation²⁰ et l'interprétation qui y est jointe contribuent donc à induire un ordre, et non une simple assertion. Dans le dialogue (47), la première « énonciation » n'en est pas forcément une, si elle n'est suivie d'aucun commentaire (un rot peut ne pas avoir de sens) ; mais l'interprétation d'un rot comme porteur d'une signification induit, conjointement avec lui, cette signification, puisqu'il est évident que le « locuteur » a asserté que l'interlocuteur commençait à l'indisposer sérieusement. Si comme dans (48) un geste, voire un acte quelconque, est inter-

- (i) Those spots meant measles, but he hadn't got measles (ces taches signifiaient les oreillons, mais il n'avait pas les oreillons).
 (ii) The recent budget means that we shall have a hard year, but we shan't have (le dernier budget signifie que nous allons avoir une année difficile, mais nous n'aurons pas une telle année).

sont inacceptables ; il en conclut à la règle suivante :

- (iii) Implication de *Mean* : x meant that P et x means that P impliquent (« entail ») P .

Si l'observation de GRICE est correcte, la conclusion n'en découle pas directement. On peut remarquer, d'abord, que la règle (iii) est une transposition tronquée de la règle (44) et des règles de détachement de sens : il y manque l'élément à interpréter, mal représenté par la variable « x ». GRICE omet en effet de tenir compte du fait suivant : dans ses exemples (i) et (ii), les expressions « those spots » (« ces taches ») et « the recent budget » (« le dernier budget ») présupposent, si elles ne la posent indirectement, l'existence d'objets (voici des taches ; il y a un budget) ; c'est cette présupposition d'existence qui fournit l'élément à interpréter. On peut le vérifier en prenant pour « x » une expression sans présupposition, comme dans (iv) :

- (iv) Une hirondelle signifie que c'est le printemps (One swallow means that Spring has come).

Si l'implication (iii) de GRICE était correcte, l'assertion (iv) impliquerait que « c'est le printemps » ; clairement, elle ne l'implique pas, s'il n'est pas entendu par ailleurs qu'il y a une hirondelle. Par rapport à la formulation de (45) on retiendra donc simplement que l'assertion A peut être seulement présupposée.

19. A propos de (45) et (49), W. CRAIG me suggère de formuler une règle de substitua- bilité où apparaîtraient à la fois le langage et le méta-langage, et permettant, à partir de (i) et de (ii) par exemple, de déduire (iii) :

- (i) Snow is white.
 (ii) « Snow » means the same thing as « water in the form of small crystal flakes ».
 (iii) Water in the form of small crystal flakes is white.

Peut-être pourrait-on substituer cette règle à (45) dans la présente analyse si on pouvait lier adéquatement les notions de « sens » et de « substitua bilité ».

20. En bonne philosophie analytique, on nierait évidemment que le « vous pouvez dis- poser » soit une assertion, ce qui a peu d'importance ici, compte tenu de ce qui suit [règle (49)].

« l'assertion A peut être seulement présupposée »

prété par son auteur comme porteur d'une signification, il est indifférent de savoir si l'intention de signifier était présente au moment même de la production du geste (de l'acte) : la conjonction de l'acte et de l'interprétation porte le sens assigné par l'interprétation. La règle (45) peut se généraliser ainsi :

(49) **REGLE DE DETACHEMENT DU SENS** : la conjonction de A et d'une assertion (A signifie X) signifie X.

Le fait qu'une énonciation en interprète une autre peut ne pas être totalement explicite, et peut se marquer au besoin par des moyens très divers qu'on serait bien en peine de classer d'une manière purement grammaticale. Soit, par exemple, le dialogue :

(50) Locuteur 1, à locuteur 3 : — Mamamouchi !

Locuteur 2, à locuteur 3 : — Il dit qu'il a apprécié le lit et la viande, et que le vin est excellent.

Dans ce dialogue, spécialement si les circonstances s'y prêtent, l'énonciation du locuteur 2 peut s'entendre comme faisant référence à celle du locuteur 1 et l'interprétant ; en ce sens elle est pratiquement paraphrasable par :

(51) « Mamamouchi », ça veut dire « j'ai apprécié le lit et la viande, et le vin est excellent ».

cette relation de paraphrase s'explique aisément si on admet que « dire » peut se définir ainsi :

(52) **DEFINITION DE DIRE** : on *dit* que P quand on dit X et que X signifie P

cette définition entraîne en effet que si un locuteur dit X, l'assertion « il dit que P » peut être équivalente à l'assertion « X signifie P », et vice versa. On peut donc comparer aux suites (43) le dialogue :

(53) — Le point P appartient à la méridienne. — (Que signifie cela + que dis-tu là) ? — Qu'il appartient à la ligne D.

où la question « que dis-tu là » réfère par le pronom « là » à la première assertion, et où le verbe « dire » renvoie pratiquement à la signification.

D'une manière comparable, si « mamamouchi » signifiait « foutez-moi la paix » ou « quelle heure est-il ? », dans le dialogue (50) on pourrait substituer les interprétations « il vous prie de lui ficher la paix » ou « il vous demande quelle heure il est » respectivement. Ainsi les verbes « prier » et « demander » joueraient un rôle comparable à celui de « dire » en spécifiant la modalité de l'énonciation commentée. Mais la structure Verbe + Complétive est elle-même accidentelle, et si « mamamouchi » signifiait « je suis désolé », on pourrait admettre pour interprétation « il s'excuse auprès de vous », parce que le verbe « s'excuser » signifie dans les termes mêmes du *Petit Larousse* « exprimer du regret » ; mais cette traduction n'est pas la seule possible et on pourrait interpréter plus ou moins exactement l'assertion « je suis désolé » en disant « il vous présente ses excuses », « il vous adresse ses excuses », « il vous fait excuse », et même « vous avez ses excuses », etc... La seule chose importante est que le sens du message à commenter soit bien expliqué, et il y a tant de moyens de rendre le sens d'un message donné,

outre la traduction la plus littérale, que le projet de décrire en termes grammaticaux les interprétations qu'on peut en faire serait vraiment utopique.

VII. — AUTO-INTERPRETATION ET AUTO-VERIFICATION.

Soit l'assertion ²¹ :

(54) Je dis qu'il est grand temps de renouveler ces pantoufles !

Elle peut fort bien intervenir dans une situation où aucune autre énonciation ni aucune autre sorte de message relatif aux pantoufles n'est apparu. La seule chance qui reste de la vérifier consiste donc à voir si elle peut être vraie d'elle-même. De prime abord, ce n'est pas le cas, puisqu'elle énonce que le locuteur énonce une certaine proposition, mais qu'elle n'énonce pas elle-même cette proposition ; en d'autres termes, on peut d'abord la juger fautive parce que l'assertion « je dis que P » est visiblement différente de l'assertion « P » (l'équivalence qu'on peut sentir entre ces assertions n'est pas triviale, il s'agit justement de l'expliquer).

Mais puisque nous supposons que l'assertion (54) fait référence à elle-même, nous pouvons utiliser la définition (52) du verbe « dire », et en proposer la paraphrase suivante :

(55) (54) signifie qu'il est grand temps de renouveler ces pantoufles on peut substituer cette paraphrase à la forme de départ dans (54) : alors l'identité du numéro servant à désigner l'assertion et du sujet du verbe « signifie » à l'intérieur de la phrase même, rend compte de l'auto-référence supposée ; on pourrait aussi bien en rendre compte comme dans le paragraphe V à l'aide d'indices identiques, de la manière suivante :

(56) (Ceciⁱ signifie qu'il est grand temps de renouveler ces pantoufles),_i.

Ces paraphrases font apparaître que l'assertion (54) est sujette à la règle de détachement du sens exactement de la même manière dont (42) est sujet au Modus Ponens. En effet, la règle de détachement du sens s'applique dès lors qu'on a conjointement un acte et une interprétation de cet acte ; l'auto-référence réalise cette situation : puisque l'assertion (54) s'interprète elle-même, on a, du fait qu'on l'a, une assertion et une interprétation de cette assertion. Par détachement du sens, (54) signifie donc qu'« il est grand temps de renouveler ces pantoufles » ; utilisant la définition (52) du verbe « dire » on peut donc conclure que le locuteur dit qu'il est grand temps de renouveler ces pantoufles ; or, cette conclusion, qu'on vient de démontrer, est précisément l'objet de son assertion ; son assertion est donc nécessairement vraie, dans l'hypothèse auto-référentielle et compte tenu de la règle de détachement du sens. Une assertion s'interprétant elle-même est vraie par auto-vérification.

Comme on l'a vu au paragraphe précédent, le verbe « dire » n'est pas le seul verbe pouvant servir à former des interprétations. Par exemple,

21. Le point de vue selon lequel les « performatifs explicites » ne seraient pas des assertions n'est pas universellement admis. Cf. sur ce sujet DANIELSSON (1965), WALKER (1969), HOLDCROFT (1974). Pour une analyse reposant sur le concept de vérifiabilité sous auto-référence, mais recourant d'une manière cruciale au concept d'acte, cf. Lennart ÅQVIST (1972) et sa bibliographie.

sous l'hypothèse auto-référentielle, « je te prie de me fiche la paix » peut être pratiquement équivalent à « je te dis X, X signifie *fiche-moi la paix!* », et « je te demande quelle heure il est » peut être pratiquement équivalent à « je te dis X, X signifie *quelle heure est-il?* » ; ces énoncés peuvent donc s'asserter comme auto-interprétations, et être vrais par auto-vérification. De même encore, puisque « s'excuser », c'est « exprimer du regret », l'assertion « je m'excuse » peut s'entendre auto-référentiellement comme « ceci signifie que je suis désolé », et signifier effectivement que je suis désolé par auto-vérification ; et de la même manière « je vous présente mes excuses », « je vous adresse mes excuses », « vous avez toutes mes excuses »²², selon les rapprochements faits au paragraphe précédent. Naturellement, la encore la classe des énonciations en jeu (les énonciations auto-interprétatives) ne saurait se caractériser en termes purement grammaticaux, et si le lecteur n'en est pas encore convaincu, peut-être le sera-t-il par les exemples du paragraphe qui suit.

VIII. — DIVERSITÉ FORMELLE DES AUTO-INTERPRÉTATIONS.

Soient les énonciations :

(57) Un point que je tiens à souligner est qu'il pleut.

(58) Une des choses que j'aimerais soutenir est qu'il pleut.

Asserter (57) ou (58) semble pratiquement revenir à asserter, en particulier :

(57) Je tiens à souligner qu'il pleut.

(58) J'aimerais soutenir qu'il pleut.

on se rapproche par-là d'une structure banale de « performatif explicite », quoique ce type d'énonciation soit généralement considéré comme ne pouvant pas figurer sous forme de relative déterminative. Intuitivement, il faut bien reconnaître, en dépit de tous préjugés formalisateurs et linguistiques, que les énonciations du type de (57) ou (58) sont apparentées aux auto-interprétations, et sont vraisemblablement sujettes au même processus d'auto-vérification.

On a parfois soutenu qu'un « performatif explicite » dénotait un acte du locuteur s'adressant à l'interlocuteur. Soit l'assertion :

(59) La S.N.C.F. s'excuse auprès des voyageurs pour le retard (...) (micro, gare St-Charles)

il est tentant de considérer l'assertion (59) comme sujette à auto-vérification, puisque son apparition constitue l'excuse qu'elle dénote. La notion grammaticale correspondant²³ à celle pragmatique de « locuteur » n'y

22. Le pluriel dans « mes excuses » pose un problème spécifique ; pour en rendre compte plus exactement, il faudrait recourir au concept d'auto-délocutif (cf. « La notion de dérivation délocutive », C.R.I.L., 1974, et ici-même note 24).

23. En fait la notion grammaticale de « première personne » ne correspond pas univoquement à la notion pragmatique de « locuteur » ; en particulier, le locuteur peut souvent se désigner (sans effet rhétorique) à la troisième personne ; cf. l'exemple (72),

suffit pas, puisque le sujet de « s'excuser » n'est pas le pronom de la première personne, et qu'il ne peut être remplacé par ce pronom sans altération du message (l'excuse d'une hôtesse n'est pas celle de la S.N.C.F.). Le concept qui doit intervenir ici est celui de représentant ou porte-parole ; ce concept est purement pragmatique, il n'est nullement grammatical ; ce qui compte donc dans (59) est que le locuteur parle au nom de la S.N.C.F., transmet un message de cette société ; compte tenu de ce décalage, l'assertion peut être considérée comme une auto-interprétation : c'est bien, indirectement, une assertion de la S.N.C.F. Soit l'assertion :

(60) Je m'excuse auprès de ta sœur Sophie,

elle peut être produite, par exemple, par Paul au bas d'une lettre adressée à Jacques, non à Sophie ; elle n'en est pas moins sujette à être considérée comme une excuse de Paul auprès de Sophie, s'il est entendu que Jacques est censé transmettre de la part de Paul le message à sa sœur ; naturellement, il n'est pas question de substituer le pronom de la deuxième personne au nom de Sophie, puisqu'alors l'excuse serait faite à Paul, non à Sophie. Le concept en jeu ici est le concept pragmatique, et non grammatical, qui fait pendant à celui de porte-parole pour le locuteur ; Jacques fonctionne, si on peut dire, comme porte-oreille de Sophie. Compte tenu de cette répartition des rôles, (60) constitue une excuse auprès de Sophie.

On a parfois soutenu qu'une caractéristique universelle des « performatifs explicites » était de présenter grammaticalement un verbe de parole en position principale ; mais considérons les assertions :

(61) Tu as toutes mes excuses.

(62) Mille excuses !

(63) Je ne bougerai pas, promesse de poivrot,

les énonciations (61) à (63) réalisent effectivement des excuses ou une promesse, comme elles le dénotent ; mais cette dénotation ne s'opère pas au moyen des verbes « s'excuser » ou « promettre » ; citons, encore, dans le même sens cette assertion située en fin d'une note de remerciements au bas d'un article en anglais :

(64) The usual exculpations apply (Y. SAG, *Linguistic Inquiry*, 1974),

c'est coutume, en effet, dans cette revue que de remercier ses amis, puis de déclarer qu'ils ne sont pas responsables des fautes qu'on a fait imprimer ; on satisfait à cette coutume en assertant, par exemple : « naturally, all errors are mine » ; dire cela, c'est par définition disculper (« exculpat ») les amis cités ; les « exculpations » sont donc les assurances de ce genre. L'assertion (64), signifiant à peu près littéralement que « les disculpations d'usage sont applicables », revient pratiquement à signifier « qu'on les fait » ; elle se ramène donc à un cas relativement banal d'auto-interprétation, par le

ou encore « Ici Untel » ou « C'est lui-même » au téléphone, « le soussigné », « le signataire », « Charles de Gaulle », et quotidiennement des assertions comme « Celui qui vous parle le sait bien lui-même pour avoir connu... ». Par contre la désignation en première personne d'une personne distincte du locuteur (ou de ceux qu'il représente) semble généralement résulter d'un détour rhétorique.

biais d'un certain détour, d'une certaine distance, toutefois. La notion essentielle est exprimée alors par le nom « exculpations ». Mais si on prétendait reconnaître dans toute auto-interprétation un « verbe performatif » en position principale, on serait amené à classer le verbe « apply » parmi ces verbes en anglais, et ce n'est évidemment pas une conséquence désirée et prévue, pas plus qu'on n'aimerait classer le verbe « avoir » parmi les prétendus « verbes performatifs » en français parce qu'on peut s'excuser par auto-vérification en assertant « vous avez mes excuses ». La notion de verbe performatif n'a véritablement aucun sens, elle résulte de la confusion du niveau de la grammaire et de celui de la pragmatique, favorisée, mais non justifiée, par le fait statistique que beaucoup d'énonciations auto-vérifiantes présentent la notion essentielle du point de vue sémantique dans la dénotation du verbe principal.

Il est vrai qu'on pourrait chercher à étendre la notion de « verbe performatif » en soutenant que des noms comme « promesse », « excuse » ou ang. « exculpation » peuvent être dérivés de verbes correspondants comme « promettre », « excuser », « exculpate ». Ce type d'argumentation n'aurait pas grande portée ; soit en effet l'assertion :

(65) Tu as le bonjour de Paul.

ici le sens du message transmis est représenté pour l'essentiel par le nom « bonjour » ; ce nom ne dérive visiblement d'aucun verbe, puisqu'aucun verbe ne lui correspond²⁴. Ainsi même en grattant jusqu'aux structures abyssales, on ne peut défendre jusqu'au bout la notion pseudo-formalisante de verbe performatif.

En soutenant que le « performatif explicite » dénote un acte du locuteur s'adressant à l'interlocuteur, on entend soutenir en particulier qu'il dénote un « acte de parole » ; soit les assertions :

(66) Je t'embrasse.

(67) Je me jette à vos pieds.

(68) Je te pisse au cul.

ces assertions dénotent des actes physiques où la parole n'a rien à voir. Pourtant, elles sont perçues comme des variétés banales d'auto-interprétations parce que les gestes qu'elles dénotent peuvent avoir une signification ; ce qui compte n'est donc pas tant la chose dénotée en elle-même que le fait qu'elle peut faire sens ; le processus d'auto-vérification, dans ces exemples, affecte le sens, à l'exclusion de l'acte (il ne suffit pas de dire « je pisse » pour « pisser » physiquement, et nulle décision de l'arbitraire linguistique n'y peut rien).

Il semble généralement sous-entendu dans les analyses pseudo-formalisantes des « performatifs explicites » que ce qui est en jeu est une apparition d'une phrase unique. Supposons qu'en guise de note de remerciements à la fin d'un article on joigne une liste intitulée « liste des personnes remerciées », ou plus brièvement « table gratulatoire », comportant le nom d'un certain

24. De même, la simple formule « buenas noches ! », si on veut rendre compte du pluriel, suppose une interprétation comme auto-délocutive (« souhaits de bonne nuit », et non « bonnes nuits ») et auto-interprétative. Cf. note 22.

nombre d'amis ; le titre de cette liste, à lui seul, ne signifie pratiquement rien (il doit bien qualifier quelque chose qui soit une liste) ; de son côté la série des noms, sans titre, est absurde ; l'ensemble de ces deux choses constitue une liste gratulatoire, donc un acte de remerciement. Or il n'est pas forcément exclu, dans le cas du titre « table gratulatoire », que le titre ne fasse pas lui-même partie de la table ; dans ce cas il s'agit bien d'application de la règle de détachement de sens par auto-interprétation²⁵. Cet exemple suggère qu'une distinction rigoureuse entre énonciation strictement auto-référentielle et énonciation non strictement auto-référentielle n'est pas forcément très pertinente, pratiquement, lorsqu'on aboutit de toute manière à la même induction sémantique.

On semble postuler, du point de vue critiqué ici, qu'un « performatif explicite » est forcément constitué par l'apparition d'un objet linguistique. Il est évident que la notion d'auto-interprétation, et le processus d'auto-vérification qu'on lui associe, sont absolument indépendants du fait linguistique. On peut en effet donner pour vraie une proposition par des moyens très variés, et l'un parmi les plus simples est la mimique ; par exemple pour faire comprendre que Paul a frappé Pierre, je peux donner un coup de poing, et ce geste peut, si les circonstances se prêtent à une interprétation assertive, être tenu pour « vrai » ou « mensonger » ; je peux mimer de même un baiser ou un salut ; ces gestes sont même l'objet d'une mimique très largement conventionnelle (porter la main à sa tête, baiser sa main) ; or ils permettent, par exemple, d'embrasser quelqu'un sans l'embrasser apparemment ; en effet, en mimant le geste selon lequel j'embrasserais moi-même un spectateur désigné de ce geste, je lui donne un baiser de la même manière que je ferais en écrivant au bas d'une lettre que je l'embrasse : baiser mimique et baiser épistolaire, fondés sur la signification du geste de baiser, sont des signes auto-interprétatifs, vrais par auto-vérification. De la même manière, ce qu'il faut bien appeler l'enculage mimique, réalisé par un geste du bras à l'adresse de quelqu'un, doit être considéré comme une assertion gestuelle équivalente au « je t'encule » par quoi j'encule mon interlocuteur simplement avec des mots ; cette forme d'enculage serait irréalisable si le geste d'enculer, ayant acquis une signification, n'en faisait un cas d'auto-interprétation²⁶.

On a souvent observé que l'auto-référence, dans les « performatifs explicites », pouvait se faire aux moyens d'expressions conventionnelles comme « par la présente », et l'esprit assez notarial dans son principe de la philosophie analytique n'est pas pour peu dans cet excès d'attention ; en effet, soit les énonciations :

(69) Nous lui disons ici toute notre gratitude !

25. Pour un cas comparable, cf. note 12.

26. STEFANINI, à qui je dois entre autres choses mainte observation dans ce domaine, me signale l'existence à Marseille du pet dit « maltais », réalisé par un geste (insultant) auto-vérifiant, impliquant exclusivement la bouche et la main du messenger. Alan KIRMAN (xérox inédit, Université de Warwick, 1975) me signale pour le même genre d'effet l'existence du Bronx cheer dans le public américain, et à un niveau de style plus relevé celle de la framboise (« raspberry »), d'un grand usage dans les conférences académiques oxfordiennes. Pour bien marquer la distinction, signalons qu'une énonciation comme « Je lève mon verre à la santé de Jules » n'est pas auto-interprétative, puisqu'elle requiert l'accompagnement du geste rituel qu'elle interprète. Elle détermine seulement [par application de la règle (49)], le bénéficiaire du geste de bon augure.

impatricible /

(70) Qu'elles veuillent bien trouver ici l'expression de ma respectueuse gratitude !

l'adverbe « ici » explicite la relation auto-référentielle, correspondant à la relation non auto-référentielle notée par « là » dans (53). On notera cependant qu' « ici », contrairement à « là », fait plus spécialement référence au lieu écrit du discours, et ne s'emploierait guère dans cette fonction référentielle en discours purement oral ²⁷.

Dès lors qu'on ne s'intéresse pas seulement au sens de la phrase, mais bien au sens de l'énonciation, le choix des destinataires du message doit être considéré comme ingrédient du sens, et il est bien sujet à application de la règle de détachement du sens. Soit par exemple l'assertion :

(71) La présente circulaire s'adresse aux personnes de la catégorie poids-lourd.

Elle a pour effet indubitable que la circulaire dont elle n'est qu'un élément s'adresse aux personnes qu'elle désigne, et cet effet est explicable par auto-vérification. A la lumière de cet exemple considérons :

(72) Salut Cicero Catilinam (Cicéron salue Catilina)

cette assertion, d'un type rituel dans la correspondance latine, constitue un salut du locuteur désigné par le nom sujet au destinataire désigné par le nom complément ; ce fait se ramène en partie à la catégorie banale des auto-interprétations du type « je te salue » ; il reste pourtant à expliquer pourquoi locuteur et interlocuteur sont évoqués, dans cette formule, à la troisième personne ; cette singularité doit être rapprochée du fait que la salutation en troisième personne est située en tête de lettre, et joue dans cette position le rôle de mise en communication des personnes qu'elle lie par salut ; elle indique, en quelque sorte, que « cette lettre est une lettre adressée par Cicéron à Catilina », à la faveur du salut qu'elle dénote et constitue (cf. actuellement le rôle des mentions du destinataire et de l'expéditeur sur un envoi postal). On peut donc parfois soupçonner que la détermination du destinataire d'un message est effectuée par auto-interprétation, et on peut soupçonner un effet du même ordre dans des assertions comme « à toi, je promets de... », « c'est à toi que je dis que... », etc...

On peut objecter à l'analyse proposée ici qu'il ne saurait y avoir auto-vérification là où il n'y a pas assertion, comme par exemple dans :

(73) Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

27. Dans des débuts de lettre comme « Juste un mot pour te dire que... », « Je mets la main à la plume pour vous annoncer que... », etc., les expressions « un mot » et « je mets la main à la plume » peuvent directement ou non effectuer une désignation auto-référentielle. Noter qu'alors la notion de sens est exprimée par le biais de celle d'intention, et plus précisément par la préposition « pour », qui souffrirait mal d'entrer dans la catégorie des « verbes performatifs ». Noter encore des exemples comme « This is to certify... », avec démonstratif directement auto-référentiel, et le prédicat auto-vérifié (dans cet usage) « to be to ». Est-ce la copule qui fait alors office de « verbe performatif » ? De même on peut lire sur la première page d'un passeport britannique : « These are to request and require... » (« ces (lignes) sont pour exiger et requérir que... ») ; d'une manière générale l'auto-référence directe et explicite semble supposer l'existence d'un message nettement individualisé par quelque support matériel tel que : lettre missive isolée, acte notarié ; la page de passeport qu'on vient de citer est soigneusement isolée par une décoration qui l'encadre.

1. J. Ducot 1980 : 36

2. si, beahf : sur cette tribune, devant vous...

(74) Recevez mes vœux de bonne année

ainsi que dans l'exemple (70) ; de même on a des questions dans :

(75) Puis-je vous demander de la clore ?

(76) Est-il nécessaire de rappeler ici que Cornelius Nepos n'avait que quatre mois et neuf jours à la mort de Pompée ?

Pour rendre compte de ce que les exemples (73) à (76) constituent des vœux, une demande, un rappel, ou expriment des sentiments distingués, on doit utiliser ici la notion d'apparition à valeurs multiples, et supposer que ce qui est primitivement une prière dans (73) revient indirectement²⁸ à être une assertion s'interprétant comme exprimant des vœux distingués ; dans (74), on doit tenir compte de l'équivalence pragmatique selon laquelle le sens du message reçu est celui du message envoyé ; si je mets des excuses dans une lettre ce n'est pas pour que le lecteur y trouve des félicitations ; en le priant de recevoir des vœux, j'indique donc que ce sont des vœux que j'envoie. L'énonciation (75) est une demande de permission selon laquelle on demande si on peut demander quelque chose ; or, c'est un fait banal, aucunement linguistique de nature, qu'on se permet en demandant la permission (par exemple, on demande si la fumée dérange les dames du compartiment tout en allumant son cigare) ; par-là la question (75) vaut pratiquement l'assertion « je vous demande de la clore ». La question (76) peut, par exemple, être une manière de suggérer qu' « il est inutile de rappeler que... », et cette assertion peut être un moyen détourné d'indiquer qu'on rappelle telle chose. Quelle que soit l'analyse exacte des exemples de ce type, il apparaît que divers effets pragmatiques et rhétoriques, etc... contribuent à masquer totalement, sur le plan grammatical, le fait essentiel selon lequel l'énonciation s'interprète elle-même.

L'un des postulats les mieux enracinés dans l'analyse oxfordienne des « performatifs explicites » est que l'acte de communication est un tout indécomposable. L'équivalence pragmatique entre message reçu et message envoyé, qu'on a évoquée à propos de l'exemple (74), suppose déjà une dichotomie de cet acte ; on pourrait douter, toutefois, à ne considérer que des exemples de ce type, qu'il faille réellement distinguer entre référence à la production et référence à la réception du message. Soit l'énonciation :

(77) *Salvebis a meo Cicerone*

(77) apparaît clairement, par sa position dans la correspondance latine, comme une sorte de salutation épistolaire, et BENVENISTE la traduit en effet par « tu as les salutations de mon fils Cicéron », c'est-à-dire en fait²⁹ comme une auto-interprétation avec porte-parole. Admettons que le verbe « *salvere* » signifie primitivement « être sauf, aller bien », comme dans l'impératif « *salve !* » (porte-toi bien) ; compte tenu de ce sens, la traduction littérale de (77) aboutirait à « tu te porteras bien par mon (fils) Cicéron », qui n'est pas plausible ; supposons que « *salvere* » admet³⁰ un

28. Sur ce type de détours, voir en particulier GORDON et LAKOFF (1973).

29. Sur le verbe « *salvere* », je m'écarte légèrement ici de l'analyse de BENVENISTE (cf. l'étude mentionnée en note 22).

30. Le verbe « *salvere* » est pragmatiquement défectif, en ce sens que quelque sens qu'on lui suppose (primaire ou auto-délocutif), il ne sert qu'à formuler des vœux de poli-

sens dérivé tel que « se faire souhaiter d'aller bien (*salvere juberi*) » (sens auto-délocutif) ; ce sens permet de passer à une traduction telle que « tu te feras souhaiter d'aller bien par mon fils Cicéron » ; il rend compte de l'expression agentive « a Cicerone », et justifierait déjà la traduction « tu auras les salutations de mon fils Cicéron », qui ne diffère de celle de **BENVENISTE** que par le temps futur ; mais il ne suffit pas à justifier l'élimination de ce temps. Il n'existe vraiment aucun moyen raisonnable de rendre compte du futur « *salvebis* » sur le plan grammatical, et **BENVENISTE** l'a si bien senti qu'il écrit que cette expression « se dénonce » comme un « tour improvisé », parce qu'elle défie la caractérisation « formelle et linguistique » qu'il donne de la notion de performatif. Le concept manquant ici est en effet le concept pragmatique de « futur épistolaire », dépendant de la distinction de la réception du message. En écrivant « tu auras les salutations de mon Cicéron », le scripteur fait référence³¹ non à l'acte présent d'écrire, mais à la lecture future (la poste est longue) ; mais il est entendu que si le lecteur « trouvera » des salutations dans la lettre, c'est que présentement on les y met (de la part de Cicéron). Indirectement, l'assertion en vient donc à s'interpréter elle-même, quoique directement elle réfère à un acte futur, évidemment distinct de l'acte d'écriture qui la produit.

Il n'est pas toujours facile, dans une énonciation donnée, de démêler ce qui constitue (le cas échéant) une auto-interprétation de ce qui n'a pas valeur interprétative. Soit par exemple l'énonciation :

(78) Je déclare la séance ouverte.

nous pourrions être tenté de dire : l'énonciation de (78) constitue un performatif explicite en ce qu'elle a pour vertu d'ouvrir la séance, et elle est en tant que telle sujette à un certain nombre de conditions sociales institutionnelles portant sur l'identité de l'énonciateur (il doit être président de séance), le lieu et le temps de la parole (le président n'est pas dans le couloir, la séance n'est pas déjà commencée ou achevée), et une infinie foule de détails diplomatiques. Cet assortiment systématique de règles institutionnelles pourrait donc nous conduire à dire que les performatifs explicites sont tels en vertu de règles sociales arbitraires, non en vertu de leur propre sens. Mais ce jugement reposerait en bonne partie sur une confusion. Si on admet pour paraphrase approximative de (78) l'énonciation « je déclare que la séance est ouverte » on peut considérer qu'il s'agit d'une assertion auto-interprétative s'assignant la valeur de déclaration que la séance

tesse. Dans ce type de situation, il est évidemment impossible de lui appliquer un « test formel » du type : « La proposition X est performative seulement si lorsqu'on l'énonce il arrive que X » ; ce test utilisant conjointement langage et métalangage exclut en effet la contrainte pragmatique qu'on vient de mentionner. De même en français « emmerder » n'acquiert un sens voisin de « dire *Merde!* » que dans des emplois performatifs du type de « Je t'emmerde », « On l'emmerde, avec sa thèse ! », qu'on ne saurait rapporter au style indirect par l'assertion, par exemple, qu'ils « l'ont emmerdé, avec sa thèse ».

31. De même l'usage épistolaire de l'imparfait dans « *cum tibi scribebam...* » (« tandis que je t'écrivais... », traduisible au présent en français) fait bien référence au passé, et toutefois, au temps de l'écriture. Dans ce cas, il faut supposer que le scripteur assume le point de vue du lecteur futur, ce que traduit la transposition des temps.

est ouverte ; par détachement du sens, elle induit donc l'énonciation suivante (à modalité, disons, « déclarative ») :

(79) La séance est ouverte !

cette énonciation induite, qu'il faut absolument distinguer de la valeur primaire d'où elle dérive, a sous certaines conditions cette propriété remarquable que par elle la séance est ouverte, et on peut être tenté de la considérer à son tour comme une sorte de « performatif explicite ». Remarquons d'abord que cette propriété, et ces conditions, apparaissent identiques, que la déclaration (79) soit induite à partir de l'auto-interprétation (78), ou qu'elle soit émise directement sous cette forme ; ainsi les conditions qu'on a évoquées plus haut ne portent pas spécifiquement sur la valeur auto-interprétative et auto-vérifiante de (78), mais plus précisément sur l'énonciation induite (79). Si j'asserte (78) hors des conditions institutionnelles requises pour ouvrir la séance, la séance ne s'ouvre pas, mais je n'en ai pas moins déclaré que je l'ouvrais ; c'est ainsi que le pompier de service lui-même peut « déclarer que la séance est ouverte » ; s'il ne préside pas la séance, il a bien fait une déclaration, mais celle-ci est sans effet. Ainsi, lorsqu'on analyse (78), on doit soigneusement distinguer l'assertion primaire, auto-interprétative et auto-vérifiante, de la déclaration induite, sujette à des conditions sociales spécifiques.

Rien, dans l'analyse que nous proposons ici, ne nous fonde à considérer les déclarations du type de (79) comme des assertions interprétatives, et on se demande au juste quelle valeur interprétative on pourrait trouver dans l'idée que « la séance est ouverte », à la supposer assertée. Notons que ces sortes de déclarations, auxquelles le terme de « performatif » semble bien convenir, peuvent admettre des variantes qui visiblement ne sont nullement auto-référentielles ; comparons, par exemple :

(80) Dans trente secondes exactement je déclarerai la séance ouverte.

(81) Dans trente secondes exactement la séance sera ouverte

il est certain que (80) ne saurait être une assertion auto-vérifiante, et elle n'est vérifiée que si, trente secondes après son apparition, je déclare à nouveaux frais que la séance est ouverte ; par contre, il peut être entendu que la déclaration (81) a effectivement pour pouvoir d'ouvrir la séance au moment qu'elle énonce ; si cela, qui peut être convenu, est convenu en effet, il suffit de prédire ainsi l'ouverture pour qu'elle se réalise, sous les conditions institutionnelles, au moment dit. Cette hypothèse ne correspond peut-être à aucune institution réelle, mais elle est aisément réalisable, et si elle était contestée comme sans valeur empirique il me suffirait, pour la fonder, de faire modifier le règlement de l'assemblée générale de mon département. Aucune décision, au contraire, ne saurait faire que des assertions comme « je m'excuserai après-demain à 8 heures » ou « je vous remercierai au quatrième top » produisent l'effet qu'elles annoncent.

La confusion tentante, mais aisément évitable dans l'analyse de (78), où la structure grammaticale reflète assez bien la distinction des niveaux de valeur énonciative, est moins évidente et plus délicate à éviter dans le cas d'énonciations comme :

(82) Je te baptise Liberté.

où la structure grammaticale est celle d'une proposition simple. Certes, si « baptiser » signifie « arroser d'un jet d'eau accompagné de formules rituelles », l'apparition de (82) ne saurait effectuer ce qu'elle dénote, puisque la faculté d'arroser n'est pas une propriété sémantique. Mais supposons qu'on entende « baptiser » simplement dans le sens approximativement de « donner pour nom », et qu'ainsi on interprète (82) comme (83) :

(83) Je te donne le nom de Liberté.

par le biais de l'équivalence approximative qu'on peut poser entre « donner » et « faire avoir », (83) est analogue à quelque chose comme « je fais que ton nom est Liberté » ; ceci suggère qu'on le rapproche de (84) :

(84) Ton nom est Liberté !

On peut opposer (84) et (83) comme (81) et (82) : on peut en effet imaginer des conventions telles que (85) :

(85) Dans cinq minutes ton nom sera Liberté !

soit un baptême à valoir à partir d'un délai de cinq minutes ; mais non que :

(86) Dans cinq minutes, je te donnerai le nom de Liberté

soit un baptême à valoir après le même délai. L'énonciation de (84) est voisine à bien des égards de celle de (79), et toutes deux sont évidemment soumises essentiellement à des conventions sociales réglant leur pouvoir. Sans examiner si la qualification d'assertives leur convient, on peut admettre de les appeler « performatives », pour marquer qu'elles sont conventionnellement aptes à effectuer ce qu'elles dénotent ; mais en ce sens, elles ne sont pas explicites : (79) ne formule pas l'idée que le locuteur ouvre la séance, ou la déclare ouverte ; (84) n'explique pas l'idée que le locuteur nomme, ou baptise, ou confère un nom ; et de la même manière encore on pourrait opposer « tu es caporal ! » à « je te fais caporal », « ces chaussettes sont à toi ! » à « je te donne ces chaussettes », etc... Ainsi nous pouvons opposer une série d'énonciations qu'on peut appeler « performatives » (colonne de gauche) à une série d'énonciations qui ont indirectement la même valeur, mais explicitent ce qu'elles effectuent :

(87)

La séance est ouverte.

(Je déclare la séance ouverte).

Ton nom est Liberté.

Je te nomme Liberté.

Tu es caporal.

Je te fais caporal.

Ces chaussettes sont à toi.

Je te donne ces chaussettes.

La première de ces quatre énonciations explicites est une auto-interprétation, et elle diffère des suivantes dans la mesure où elle se distingue de « j'ouvre la séance » : elle énonce un sens (« déclarer que... »), alors que les autres expriment un fait (« faire », « donner »). Toutefois, dans la mesure où il est entendu que certains états de fait P sont effectués par les énonciations correspondantes « P » (énonciations performatives au sens admis ici), asserter qu'on fait que P peut revenir pratiquement à asserter que ce qu'on dit effectue conventionnellement que P, et est donc une énonciation performative de P. En d'autres termes, il existe une correspondance socialement conditionnée qui associe à certaines énonciations

de sens P le pouvoir de faire que P ; énoncer le pouvoir d'une énonciation donnée peut, par ce biais, être un moyen indirect d'énoncer son sens. Ainsi en disant, par exemple, que « je te fais caporal », je peux qualifier ma présente énonciation comme effectuant le fait que tu es caporal, et par-là l'interpréter comme signifiant (performativement) que tu es caporal. Les trois dernières énonciations de la colonne de droite se ramènent donc à des auto-interprétations, et elles induisent la valeur des énonciations performatives de la colonne de gauche.

Dans la mesure où (82) peut s'analyser de cette manière, cette énonciation est sujette au même type de distinctions que (78), malgré la simplicité de sa structure grammaticale. Par suite, les conditions sociales auxquelles elle est soumise n'affectent pas nécessairement le sens fondamental (« je te donne le nom de... »), elles peuvent affecter exclusivement le sens induit (« ton nom est Liberté »). Ce que cette analyse fort approximative vise à suggérer, c'est que même lorsque la structure grammaticale ne s'y prête pas d'emblée, il est important de distinguer, dans certaines énonciations qui les cumulent, une valeur auto-vérifiante d'auto-interprétation, d'une valeur performative (au sens admis ici), induite éventuellement par la première, mais absolument distincte, et conventionnellement réglée

IX. — REMARQUE SUR LA NOTION D'ASSERTION.

On a donné au sous-paragraphe I.B une définition d'« assertif » n'utilisant pas le prédicat « vrai » et évoqué au paragraphe IV certaines des raisons qui pouvaient rendre la qualification de « vraie » non pertinente même pour une assertion vraie ; ce qui n'est pas pertinent pour l'intuition associée à la pratique quotidienne du locuteur peut l'être en d'autres circonstances, sans que la notion de vérité ait véritablement changé. Il est toutefois difficile de déterminer si le sens admis ici pour « assertif » s'écarte de la notion intuitive d'assertion, à supposer qu'elle existe.

S'il y a ici un écart, il est particulièrement sensible dans le cas du rôle des marques de modalité comme l'inversion du clitique dans « pleut-il » ou l'absence de sujet dans « sors ! » (cf. note 7). La notion d'assertion admise ici s'applique aussi bien à la valeur d'« indication » associée à une marque modale qu'au contenu principal d'une « affirmation ». Le fait de sortir ici de l'usage ordinaire ne présente peut-être pas seulement des inconvénients, tant celui-ci est exclusivement braqué sur la conscience de la fonction sémantique ultime d'un message, à l'exclusion des valeurs sémantiques intermédiaires par lesquelles on accède parfois à elle (cas des énonciations à valeurs multiples). En particulier, une interrogation ou un ordre comme ceux qu'on vient de citer paraissent, à l'intuition, être d'emblée tels. Dans le cadre de l'analyse faite ici, on peut considérer que la valeur de l'indication modale portée par la construction grammaticale de l'énoncé doit normalement être assertée, étant entendu que cette marque signifie que l'apparition de l'énoncé qu'elle affecte est une question, ou un ordre, etc... Sans les expliquer toutes, cette valeur auto-référentielle et auto-interprétative contribue du moins à expliquer certaines des contraintes auxquelles elles sont sujettes (ne pas apparaître dans une subordonnée, n'être pas affectées par une négation, etc.).

X. — CONCLUSION.

J'ai essayé de suggérer que la notion austinienne de performatif recouvrait des phénomènes de nature différente, et d'isoler une classe d'énonciations sous le nom d'énonciations auto-interprétatives. On a vu que ces énonciations, assertives, ne se vérifiaient pas sous l'effet de quelque convention de type institutionnel, linguistique, etc., mais sous l'effet de la règle suivante : tout apparition de signe a le sens qu'elle s'assigne ; cette règle particulière n'est qu'une application spéciale d'une règle plus générale de « détachement du sens » [règle (49)], dont l'effet est plus facilement distinguable dans le cas des interprétations non auto-référentielles. Il n'est pas exclu que celle-ci ne soit qu'une conséquence de la notion même de « sens », qu'on s'est contenté ici de supposer définie, à la manière dont en logique propositionnelle la règle dite Modus Ponens peut être considérée comme découlant de la notion même d'implication.

Si l'analyse proposée est juste, l'auto-vérification en jeu dans les auto-interprétations est une conséquence, exclusivement, du sens. Suivant ce point de vue, ni la structure grammaticale de l'énoncé, ni la notion d'« acte de parole », ne sont profondément pertinentes : la structure grammaticale n'intervient que dans la mesure où elle contribue pour une large part au sens final de l'apparition ; les conditions sociales de l'acte de parole n'interviennent que dans la mesure où elles peuvent peser sur toute sorte d'énonciation, et les effets spécifiques qu'on leur attribue dans le cas des « performatifs explicites » au sens d'AUSTIN sont souvent suspects d'être dus à la confusion entre des phénomènes de nature différente.

B. DE CORNULIER,

C.R.I.L., U.E.R. de Marseille-Luminy.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON S. R. (1971), *On the linguistic status of the performative/constative distinction*, Indiana University Linguistics Club.
- ANDERSON S. R. et KIPARSKY P. (1973), éd., *A Festschrift for Morris Halle*, Holt, Rinehart and Winston, New York.
- ÅQVIST L. (1972), *Performatives and Verifiability by the use of Language*, Filosofiska Studier, Uppsala Universitet, n° 14, Suède.
- (1974), *A new approach to the logical theory of actions and causality*, dans Stenlund, éd.
- AUSTIN J. L. (1962), *How to do things with words*, éd. par J. Urmson, Clarendon Press, Oxford, traduit en *Quand dire, c'est Faire*, Le Seuil, Paris, 1970.
- (1971), « Performative-constative », dans *The Philosophy of Language*, Oxford University Press, pp. 13-22.
- BENVENISTE E. (1966), *Problèmes de Linguistique Générale*, articles sur « Les verbes délocutifs » et sur « La philosophie analytique et le Langage », Gallimard.
- CHOMSKY N. (1973), *Conditions on transformations*, dans Anderson et Kiparsky (1973), pp. 232-286.
- CORNULIER B. de (à paraître, 1976), « La notion de dérivation délocutive », dans *Revue de Linguistique Romane*, Société de Linguistique Romane, Paris.
- CRESSWELL M. J. (1973), *Logics and Languages*, Methuen and Co, Londres.

8 /

CURRY H. B. (1942), « The inconsistency of certain formal logics », dans *Journal of Symbolic Logic*, vol. 7, pp. 115-117.

DANIELSSON S. (1965), « Definitions of performative », *Theoria*, vol. XXXI, pp. 20-31.

DUCROT O. (1966), « Le Roi de France est sage, implication logique et présupposition linguistique », dans *Etudes de Linguistique Appliquée*, Didier.

— (1973), *La Preuve et le Dire*, Mame.

FRASER B. (1974), « An examination of the performative analysis », dans *Papers in Linguistics*, vol. 7, fasc. 1-2, Linguistic Research, Edmonton.

GORDON D. and LAKOFF G. (1973), « Postulats de conversation », dans *Langages*, n° 30, pp. 32-56.

GRICE P. (1957), « Meaning », dans *The Philosophical Review*, Cornell University, pp. 377-389.

HOLDCROFT D. (1974), « Performatives and statements », dans *Mind*, vol. LXXXIII, n° 329, pp. 1-18.

HOOPER J. (1974), *On assertive predicates*, Indiana University Linguistics Club.

HORN L. (1972), *On the semantic properties of logical operators in English*, dissertation de Ph. D., University of California at Los Angeles.

KARTTUNEN L. (1972), « Possible and Must », dans Kimball (1972).

KIMBALL J. (1972), « The modality of conditionals. A discussion of Possible and Must », dans *Syntax and Semantics*, tome I, éd. par Kimball, Seminar Press, New York.

KURODA Y. (1974), « Geach and Katz on presupposition », dans *Foundations of Language*, Reidel, Hollande, vol. 12, pp. 177-199.

LAROUSSE (1962), *Dictionnaire Encyclopédique pour Tous*, Larousse.

LANGACKER R. et P. MUNRO, « Passives and their meaning », à paraître dans *Language*.

MEUNIER A. (1974), « Modalités et énonciation », dans *Langue Française*, n° 21, Larousse, pp. 8-26.

PARSONS C. (1973), *The liar paradox*, polycopié, Columbia University.

PERRET D. (1974), « Le rôle du sujet de l'énoncé dans certaines assertions », dans *Le Français Moderne*, vol. 42, n° 2, pp. 108-120, d'Artrey.

SADOCK J. (1975), *Towards a Linguistic Theory of Speech Acts*, Academic Press, New York.

SEARLE J. (1969), *Speech Acts*, Cambridge University Press.

STENLUND S. (1974), éd., *Logical Theory and Semantic Analysis*, Synthese Library, Reidel.

TARSKI A. (1969), « Truth and proof », dans *Scientific American*, pp. 63-77.

VERLAINE P., *Poèmes Saturniens*, Paris.

WALKER J. (1969), « Statements and performatives », dans *American Philosophical Quarterly*, vol. 6, n° 3, pp. 217-225.

ZWICKY A., SALUS P., BINNICK R. et VANEK A. (1971), éd., *Studies Out in Left Field: Defamatory Essays Dedicated to James McCawley on the Occasion of his 33th or 34th birthday*, Linguistic Research, Inc., Edmonton, Champaign.

Note de relecture : Gilles Granger me fait observer que la règle de détachement du sens ne correspond pas directement au *Modus ponens*, mais au théorème (41) sur l'implication.

1. Ducrot 1980 Les Mots du discours Minuit